

30
A. M.

George Clémenceau

Président de la conférence de la paix

159
111
PARIS

Monsieur le président agissant au nom du peuple du Vorarlberg les soussignés dument mandatés a cet effet par leur concitoyens ont l'honneur de vous exposer respectueusement ce qui suit en vous priant de bien vouloir en avertir les puissances et alliées et associées: le 3 novembre 1918 le Vorarlberg faisant usage de sa souveraineté retrouvée s'est proclamé indépendant le 11 mai par un plebiscite régulier et a une majorité écrasante il a chargé son gouvernement de négocier avec la Suisse pour obtenir son admission dans la confédération suisse a laquelle le peuple du Vorarlberg se sent étroitement lié par la géographie la race les souvenirs historiques et un amour comme un de la liberté. malheureusement le délégué du Vorarlberg Dr. Ender, qui s'était rendu à St. Germain sur l'invitation de l'Autriche, s'est vu interdire par le chef de la délégation autrichienne de traduire devant la conférence les revendications légitimes et inébranlable volonté de ses commétants. Le gouvernement de l'Autriche en agissant de cette manière n'a pas seulement renié le droit des peuples et tous les principes qu'il invoque sans cesse pour lui même, il s'est en outre mis en contradiction avec ces déclarations et son comportement par lesquelles il avait lui même reconnu l'indépendance et le droit de libre disposition du Vorarlberg. Nous protestons ici solennement contre un procédé, qui prive le Vorarlberg de toute moyen régulier de faire entendre sa voix et nous déclarons au nom de nos concitoyens unanimes que nous ne reconnaissons pas à la délégation autrichienne le droit moral de représenter le peuple du Vorarlberg et d'interpréter ses vœux, puisque notre délégué Dr. Ender, qui est encore aujourd'hui membre de la délégation autrichienne, peut lui meme traduire notre volonté, et que nous ne nous sentons pas liés par les déclarations qu'il peut faire en notre nom. C'est que le peuple du Vorarlberg a affirmé de nouveau avec force, le dimanche 10 aout dans de nombreuses assemblées publiques qui ont unanimement réitéré la volonté du pays de se séparer de l'Autriche pour se réunir a la Suisse que nous regardons comme notre vraie patrie d'élection. Les soussignés, convaincus que la force de cette résolution, dont une décision contraire ne saurait briser la



persistance a échappé jusqu'ici a la conférence de la paix vous ont fait
 respectueusement par l'intermédiaire de vos représentants accrédités a berne
 l'autorisation de se rendre a paris afin d'exposer aux puissance alliées et
 associées la situation réelle du pays et les voeux inébranlables de leurs
 commettants. nous aurons l'honneur de vous exposer notamment pourquoi le
 peuple de vorarlberg demande que le traité de paix , qui sera conculs entre
 l'Autriche et les puissances alliées et associées reconaisse expressément
 le droit de libre disposition du vorarlberg . les soussignés se déclarent
 persuadés que les alliés après avoir détruit la puissance des Habsbourg pour
 rendre la liberté aux peuples de la double monarchie et assurer leur droit
 de la libre disposition , ne refuseront pas d'entendre les délégués ré-
 guliers d'une population montagnarde qui aspire a etre libre non pour
 échapper aux conséquences d'une guerre qui a été décidé sans son consentement
 mais par un amour traditionnel et désormais inflexible de l'indépendance
 c'est dans cet espoir et dans ces sentiments, que les soussignés ont l'honneur
 monsieur le président , de vous exprimer la reconnaissance anticipée du
 peuple du vorarlberg

Dr Paul Pirker et Dr Gustav Neubauer
 Délégués du Vorarlberg

Hosel Kären

**FRIEDRICH
 KONTROLL-KOMMISSION
 BERLIN**